

toba, où 30,000 d'entre eux dont s'occupe activement l'Association, sont considérés comme étant pauvres. Je voudrais savoir quelle est votre définition du Métis dont vous parlez dans cette enceinte? Comment déterminez-vous ces gens? Est-ce pour des raisons d'appartenance ou autres? Je vous pose cette question parce qu'il y a une différence appréciable entre les chiffres cités, soit entre les 200,000 personnes au Manitoba d'ascendance indienne et les 40,000 dont nous parlons pour la Saskatchewan ou l'Alberta. Pouvez-vous me donner quelques précisions là-dessus et m'expliquer en quoi consiste un Métis à votre avis?

**M. Adams:** Eh bien, le Métis est tout simplement une personne d'ascendance indienne ou toute personne qui se dit Métis. Avant tout, ils sont nés et ont vécu la plus grande partie de leur existence dans une communauté métisse, ils ont intégré ou adopté toutes les valeurs de la société métisse. Vous savez qu'on ne nous accepte pas dans la société blanche à caractère majoritaire. Je ne sais pas s'il y a d'autres critères. Certains Métis peuvent être blancs comme moi et peuvent passer pour des blancs tout en affirmant qu'ils sont Métis. Ce qui importe, je crois, c'est que vous ayez le système de valeurs, que vous sachiez que vous avez vécu parmi les Métis et que vous sachiez ce dont il s'agit. Nous disons, vous savez, que l'expérience du Métis, du colonisé ou de l'opprimé qui doit vivre dans des conditions aussi pénibles, crée une sorte de fraternité spirituelle. Ce n'est pas un fait aussi clair et précis que celui des Indiens visés par les traités qui vivent dans les réserves et que vous pouvez compter. C'est assez difficile à décrire. Nous n'avons jamais dû nous demander si un de nos membres était Métis, oui ou non. Nous n'avons jamais eu ce problème dans notre société, parce que nous ne doutions pas que la personne qui se présentait était métisse à cause de sa manière de s'exprimer, de ce qu'elle disait, de son système de valeurs, etc.

**Le sénateur Sparrow:** Une autre question. Dans quelle mesure peut-on comparer les 200,000 personnes d'ascendance indienne au Manitoba au nombre de personnes semblables en Alberta et en Saskatchewan, en dehors du nombre actuel de Métis auquel vous vous reportez?

**M. Adams:** Voyez-vous, il y a toujours une possibilité. Je dis qu'il y en a 40,000 en Saskatchewan, or, le chiffre pourrait bien atteindre les 100,000 mais on tiendra compte alors des Métis qui n'ont jamais admis l'être, qui ne reviendront probablement jamais dans notre société et notre culture, et qui sont donc

perdus dans la société blanche. Ils ne pourraient pas faire partie du mouvement métis, de l'organisation métisse, ou autre. Nous ne pouvons donc tenir compte de ces gens et nous ne croyons pas qu'ils font partie de notre peuple, de toute façon.

**Mme Stifle:** Je voudrais ajouter que mon président dit souvent qu'il y a probablement un demi-million de Métis au Canada et que si vous avez quelque chose de bon à offrir, quelque chose dont vous pouvez être fier, l'autre demi-million sortira de l'ombre.

**Le révérend Cuthand:** Monsieur le président, j'aimerais rappeler que le fondateur du Manitoba, Louis Riel, était un Métis. En 1870, 10,000 Métis étaient reconnus comme étant des personnes d'ascendance indienne et française. Depuis ce temps, on en est venu à considérer comme métis toutes les personnes d'ascendance indienne. Certains habitants du nord se disent «indiens non enregistrés» parce qu'ils vivent comme des indiens sur le plan culturel, ils ont l'air d'Indiens et ils ont la même échelle de valeurs que les autres Indiens du Manitoba.

**Le président:** Monsieur le sénateur Cook?

**Le sénateur Cook:** Je veux demander à madame Stifle ce qu'elle entend, à la page 5, par «la récente restructuration de l'Association des Métis»?

**Mme Stifle:** Depuis deux ans, nous restructurons l'Association des Métis, c'est-à-dire que nous voulons en faire une organisation locale, à système de cellules, semblables aux cellules syndicales, où il y aura des représentants. Le pouvoir sera conféré par le peuple et un conseil d'administration présidera à l'exécution du travail.

**Le sénateur Cook:** Merci. Les trois mémoires semblent contenir la même recommandation, à savoir que l'Association obtienne les fonds nécessaires pour poursuivre son œuvre. Les Associations sont-elles reliées ou sont-elles indépendantes l'une de l'autre?

**M. Eagle:** Nous sommes indépendants dans nos opérations parce que nous relevons de trois gouvernements provinciaux différents.

**Le révérend Cuthand:** J'aimerais souligner qu'on a essayé, en 1967, de relier les quatre provinces: la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba, pour former une Société canadienne des Métis. La tenta-